

La Lettre des CCSPL

Commissions consultatives des services publics locaux

N° 18 - novembre/décembre 2011

La Lettre des CCSPL est une lettre d'information éditée par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies - FNCCR

Quel mode de gestion pour les services publics de l'électricité ?

La Lettre des CCSPL entend apporter un éclairage sur le fonctionnement des commissions consultatives des services publics locaux (CCSPL), la gestion publique en général et les droits des usagers-consommateurs, ainsi que des informations d'actualité sur les divers services publics gérés localement, au titre desquels figurent les services publics organisés par les adhérents de la FNCCR.

Créée en 1934, la FNCCR est une association regroupant près de 500 collectivités territoriales et établissements publics de coopération, spécialisés dans les services publics d'électricité, de gaz, d'eau et d'assainissement, de déchets et télécommunications.



SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU
ET DE L'ENVIRONNEMENT

La FNCCR a rendu publiques fin novembre 2011 dans un livre blanc ses propositions sur le mode de gestion des services publics locaux de l'électricité.

La FNCCR dresse dans un premier temps le constat d'une dégradation de ce service public qui subit le contrecoup de l'ouverture des marchés à la concurrence et du changement de statut du groupe EDF. La recherche de la rentabilité, qui a conduit à une chute drastique des investissements sur les réseaux, combinée à une perte de proximité des services, ont mis à mal la péréquation tarifaire en créant des « fractures électriques ». Les Français payent ainsi le même tarif mais pour un niveau de service qui n'est pas identique, et ce malgré le dévouement des salariés de cette entreprise qui sont restés attachés aux valeurs de service public.

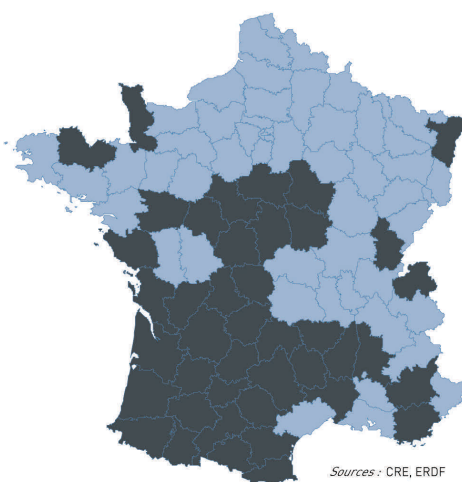
La FNCCR dénonce par ailleurs les abus de monopole d'ERDF, la filiale d'EDF en charge de la distribution, au

détriment des autorités concédantes et des usagers-consommateurs (revendication de la propriété des compteurs, remise en cause de la maîtrise d'ouvrage des autorités concédantes, refus d'indemnisation des usagers en cas de coupure ou de défaut d'alimentation, ...).

Le livre blanc présente dans un second temps des propositions afin d'améliorer et de pérenniser le service public de l'électricité. La disparition des tarifs réglementés pour les professionnels et les entreprises en 2015 et l'alignement progressif des tarifs réglementés pour les clients résidentiels sur les prix de marché la conduisent à proposer de maintenir un service public local de fourniture, obligatoire pour les consommateurs et petits professionnels, optionnel pour les autres clients. Par

DURÉE MOYENNE DE COUPURE SUR 6 ANNÉES

Durée de coupure **moyenne** observée : **98 minutes**.
Critère B observé au niveau national
(événements exceptionnels inclus) entre 2005 et 2010.



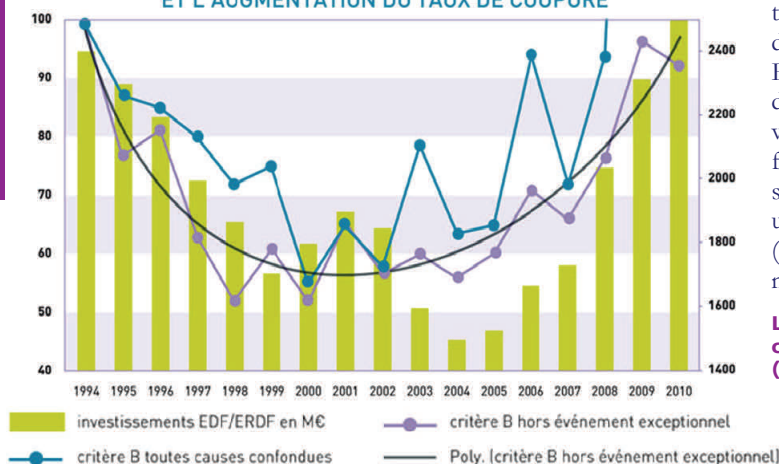
Sources : CRE, ERDF

Coupures observées inférieures à la **moyenne** Coupures observées supérieures à la **moyenne**

ailleurs, la FNCCR estime nécessaire de renforcer les prérogatives des autorités concédantes s'agissant de la distribution. Ces dernières seraient ainsi dotées de pouvoirs de sanction, y compris financier, à l'égard du concessionnaire. Enfin, bien que la FNCCR ne soit pas favorable à l'ouverture à la concurrence des concessions de distribution, la question du choix du mode de gestion pourrait intervenir en cas de désaccord persistant avec ERDF comme une alternative de dernier recours. Les collectivités disposeraient alors de la faculté de confier la gestion du service public de distribution à une entreprise publique locale (régie ou société d'économie mixte).

Le livre blanc peut être téléchargé sur le site de la FNCCR (<http://www.fnccr.asso.fr>)

LA CHUTE DES INVESTISSEMENTS D'EDF ENTRE 1994 ET LA FIN DES ANNÉES 2000 ET L'AUGMENTATION DU TAUX DE COUPURE



Au cœur des Alpes, la CCSPL de Chambéry métropole (M. REVAUD)

Conformément à la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, Chambéry métropole, communauté d'agglomération créée le 1^{er} janvier 2000, et comportant plus de 125 000 habitants répartis en 24 communes, a créé en son sein, en novembre 2002, une CCSPL, autrement appelée « Commission des usagers ».

Une CCSPL en recherche constante de vitalité : Renouvelés à chaque début de mandat, ses membres, « experts d'usage » des services publics assurés par Chambéry métropole, sont aujourd'hui au nombre de 111 : 50 « habitants-usagers », qui participent à titre personnel (désignés sur proposition du maire de leur commune, après avoir fait acte de candidature) ; 30 représentants d'associations, d'établissements publics, de conseils de quartiers et comités consultatifs des communes, désignés par leur structure, et 30 élus des communes membres de l'agglomération, désignés par chaque conseil municipal. La CCSPL est en recherche permanente de nouveaux adhérents, ce qui explique notamment son implication à un événement départemental annuel d'envergure : la Foire de Savoie.

Une CCSPL ordinaire : Réunie en moyenne une bonne douzaine de fois par an sous la forme de commissions thématiques (eau / assainissement et déchets d'une part, transports et équipements collectifs d'agglomération d'autre part), de groupes de travail, de bureaux ou d'assemblée plénière, la CCSPL émet des avis réglementaires sur les tarifs et les rapports d'activité. Chaque commission est présidée par un membre issu de la CCSPL, désigné par ses pairs, chargé de préparer ses travaux et d'animer ses réunions. Des élus et des représentants des services de Chambéry métropole sont présents à chaque réunion, en fonction des ordres du jour des commissions, pour présenter les dossiers et documents pédagogiques, écouter les usagers, répondre à leurs questions et les informer.

Une CCSPL en renouvellement constant : Toujours attentive à assurer un juste équilibre entre l'approche technicienne et les doléances personnelles, la CCSPL ne se cantonne pas aux avis obligatoires sur les tarifs des services au public, elle aborde également nombre de questions : horaires et qualité des services de transports en commun, dimension et choix d'un site pour un nouvel équipement, recyclage des déchets, accessibilité des équipements publics, ou encore la communication auprès des usagers, notamment concernant l'augmentation du montant des factures de

l'eau due en grande partie à l'assainissement et non pas à la consommation. La CCSPL de Chambéry métropole propose à ses homologues françaises de partager leurs expériences et d'établir une collaboration sur des préoccupations communes.

Quelle place de la CCSPL dans la démocratie participative ?

« Citoyens, consommateurs, usagers, habitants, tous n'ont pas le même rapport à la démocratie, mais elle les concerne tous.

Les Commissions des usagers, mal connues des usagers eux-mêmes qui ne savent pas ou peu qu'ils disposent de instances de consultation qui les représentent, ont du mal à trouver leurs marques. Afin de faire de la CCSPL un véritable outil démocratique au service des usagers, Chambéry métropole a décidé d'aller au-delà des missions et du fonctionnement convenus de cette instance.

Souhaitant mieux faire connaître les missions et l'activité de la CCSPL, et nous donner plus de visibilité tant auprès des citoyens/usagers que des pouvoirs publics, nous nous sommes engagés dans une démarche d'ouverture et de communication en direction des communes et des habitants de l'agglomération. La CCSPL était ainsi présente, pour la première fois, à la Foire de Savoie 2011 sur le stand de l'agglomération consacré cette année au thème de l'eau.

Les membres de la CCSPL présents sur le stand ont apprécié les temps d'échanges avec d'autres usagers et l'interpellation des habitants des communes qui ne disposent pas de ce genre de structure. Une centaine de contacts ont alors été noués avec des visiteurs et près d'une dizaine de candidatures ont été enregistrées. Nous réfléchissons, pour 2012, à un stand qui serait dédié à la gouvernance, réunissant conjointement la CCSPL, les Conseils ou Comités de quartier existants dans différentes communes de l'agglomération et le Conseil de développement qui accompagne par ses réflexions le projet d'agglomération. Nous sommes toujours déterminés à faire le pari de la démocratie participative. »

Nicole Guilhaudin, Présidente de la CCSPL et Vice-Présidente chargée des relations avec les usagers et de la démocratie participative.

Quelle utilité de la CCSPL, représentante des usagers, dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques ?

« La CCSPL de Chambéry métropole fonctionne essentiellement, avec élus et services, dans les registres de l'**information** et de la **consultation** - sans que les résultats de celle-ci soit clairement visibles ou mesurables -, et très peu pour l'instant sur celui de la **concertation**. La CCSPL, elle-même, entretient peu

d'échanges directs avec les usagers. Certes, l'utilité de la CCSPL de Chambéry métropole dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques, est à mon avis à ce jour, sauf exceptions ponctuelles, non mesurable, et en tout cas insuffisante : en effet, les avis ou propositions émis ne sont pas explicitement pris en compte, c'est-à-dire n'infléchissent pas visiblement les décisions prises - ce qui peut d'ailleurs nourrir la frustration et expliquer les faibles participation et renouvellement des membres de la CCSPL.

Mais l'apport essentiel de la CCSPL est toutefois double : son positionnement, par le biais de ces usagers plus avertis que la moyenne, est pour élus et services un indicateur sensible de la perception des politiques publiques par la population ; sa constitution progressive en tant qu'outil de démocratie participative pour l'avenir, dont nous devons développer les moyens (progresser en termes de concertation, avec notamment une part décisionnelle pour les affaires qui le permettent), pour en accentuer le potentiel formateur et émancipateur, en particulier en direction des plus jeunes. »

Jean-Gérard Langlois, Président de la sous-commission transports / équipements collectifs de la CCSPL.

« Tite-Live a dit « la liberté du peuple romain est moins en danger durant la guerre que durant la paix, au milieu des ennemis que parmi des concitoyens ».

Aujourd'hui, dans un monde politique bipolaire, professionnalisé, recourant aux experts, quelle est la place laissée au citoyen pour s'exprimer ? Si le référendum peut être considéré comme une solution, il s'avère souvent lourd et complexe à mettre en œuvre. Les Commissions d'usagers, groupes d'influence voire peut-être de pression, offrent, en revanche, un réceptacle à l'avis des usagers fondé sur l'expérience quotidienne, permettant d'éclairer les créateurs, les experts et les décideurs, les élus, souvent éloignés des préoccupations quotidiennes.

Une CCSPL permet à ce titre d'exiger des responsables de la politique publique qu'ils écoutent les usagers, respectent leurs remarques, corrigent éventuellement des choix, qu'ils les associent à l'élaboration des projets ayant un intérêt général. Dans son rôle de facilitateur, elle contribue ainsi à l'élaboration des politiques publiques non seulement en aval, en constatant les faits, mais également en amont, en proposant des services améliorés ou nouveaux, nécessaires aux citoyens. »

Pierre Reusa, Président de la sous-commission eau / assainissement et déchets de la CCSPL.

La Lettre des CCSPL est une lettre d'information éditée par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies